

## Existe-t-il un DP en turc ?

Marie-Laurence Knittel

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rlv/392>

DOI : 10.4000/rlv.392

ISSN : 1958-9239

### Éditeur

Presses universitaires de Vincennes

### Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2002

Pagination : 79-96

ISBN : 2-84292-119-4

ISSN : 0986-6124

### Référence électronique

Marie-Laurence Knittel, « Existe-t-il un DP en turc ? », *Recherches linguistiques de Vincennes* [En ligne], 31 | 2002, mis en ligne le 06 juin 2005, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rlv/392> ; DOI : 10.4000/rlv.392

---

**Marie-Laurence KNITTEL**  
**Université Nancy 2/ATILF-LanDisCo**

**EXISTE-T-IL UN DP EN TURC ? <sup>1</sup>**

**RÉSUMÉ**

Dans cet article, nous montrons que le turc est une langue sans projection DP. Nous fondons notre analyse sur le fait que ni les articles ni les démonstratifs ne peuvent être analysés comme des têtes  $D^{\circ}$ , et sur l'absence de complémentateur dans cette langue. Nous présentons ensuite la structure du SN turc, où à chaque niveau de complexité morphosyntaxique correspond un type d'interprétation particulier: référence à un type, indéfinitude, définitude.

**MOTS-CLÉS**

Turc, NP, DP, NumP, KP, nom nu, nombre, cas, définitude/indéfinitude, spécificité, type.

## 1. Introduction

Selon Longobardi (1994, 620), *une expression nominale est un argument si et seulement si elle est introduite par la catégorie D*. Cet article est destiné à vérifier l'adéquation de cette proposition à une langue, le turc, qui ne possède qu'un système de détermination restreint, puisque limité à deux éléments : l'article et le démonstratif, qui disposent, en outre, de propriétés distributionnelles particulières.

Nous présenterons tout d'abord le fonctionnement de ces deux items, afin de montrer qu'ils sont difficilement analysables comme des déterminants. Notre analyse nous amènera à postuler que le turc ne dispose pas de la position D.

Toutefois, cette langue a recours à d'autres moyens pour marquer, en l'absence de déterminant, le caractère +/-défini d'un syntagme nominal. C'est donc aux différents moyens de marquer la définitude – ou l'indéfinitude – que nous nous intéresserons ensuite. Nous verrons que la langue écrite, présentée dans les grammaires, se distingue nettement, sur certains points, de la langue familière. À partir de ces données, nous présenterons une analyse de la structure du syntagme nominal, et en tirerons quelques observations concernant la structure de la phrase.

## 2. La catégorie D : les candidats

### 2.1. L'élément *bir*

*Bir*, article indéfini singulier, est le seul article du turc ; il n'existe en effet ni article indéfini pluriel, ni articles définis. Il n'y a donc pas, à proprement parler, de « système d'articles » dans cette langue.

Si, dans certaines langues, on peut considérer les articles comme des déterminants, un fait crucial nous incite à rejeter cette analyse dans le cas du turc. En effet, *bir* n'est pas, comme un déterminant, positionné à la périphérie du SN. Il s'intercale au contraire entre les adjectifs et le nom<sup>1</sup> :

- (1) a. *çok güzel, olgun bir elma*  
très belle mûre une pomme  
une très belle pomme mûre  
(Kornfilt, 1997 : 106)
- b. *ilginç bir kitap*  
intéressant un livre  
un livre intéressant

La structure (1a) n'est pas une instance de coordination de deux AP (par ailleurs possible en turc). On peut en effet légitimement supposer que le turc admet, au même titre que d'autres langues, la récurrence des enchâssements de syntagmes adjectivaux<sup>2</sup>. On se trouve donc face à une structure dans laquelle deux projections maximales distinctes dominent celle de l'article :

(2 = 1a) [*çok [güzel]* A                    [[*olgun*] A    **bir**    [*elma*] NP    ] AP] AP

Si l'on en croit la littérature, la projection du déterminant domine celles du nom et des adjectifs, ce qui n'est pas le cas ici. Postuler que *bir* est un déterminant, et donc que DP, dominée par les projections adjectivales, n'est pas la projection la plus haute du syntagme nominal turc, constitue toutefois une hypothèse forte, car elle est contraire aux observations faites sur de multiples langues et, à notre connaissance, n'a jamais été envisagée<sup>3</sup>.

On peut donc conclure que *bir* n'appartient pas à la classe des déterminants.

## 2.2. Le démonstratif

Mis à part *bir*, le turc présente un second élément dont on pourrait envisager qu'il appartienne à la classe D : le démonstratif.

Le turc possède un système de trois démonstratifs, toujours placés en tête du syntagme nominal (dorénavant SN) simple<sup>4</sup>:

- (3) a. **bu** (*çok güzel*) *kitab*:                    ce (très beau) livre-ci  
 b. **Bu** (*ilginç*) *kitab*:                    ce livre (intéressant)-là  
 c. **o** *kitab*:                    ce livre (là-bas)

Étant donné qu'un démonstratif est normalement associé à un SN défini, on pourrait penser que, en l'absence de déterminant défini en turc, c'est le démonstratif lui-même qui sert à marquer la définitude d'un syntagme donné. Cependant, il n'en est rien. Ainsi, si l'on part de phrases contenant des SN munis de démonstratifs, on peut constater que le fait de supprimer ces démonstratifs ne rend pas pour autant les syntagmes en question indéfinis (voire agrammaticaux), résultat auquel on s'attendrait pourtant si le démonstratif était un marqueur de définitude :

- (4) a. *Ahmet bu kitab-I<sub>Acc</sub> okudu*                    Ahmet a lu ce livre  
 b. *Ahmet – kitab-I<sub>Acc</sub> okudu*                    Ahmet a lu le livre  
 vs: c. *Ahmet bir kitab okudu*                    Ahmet a lu un livre  
 d. *Ahmet kitap okudu*                    Ahmet a lu 'du livre'
- (5) a. *Ahmet bu kitap-lar<sub>Plur</sub>-I<sub>Acc</sub> okudu*                    Ahmet a lu ces livres  
 b. *Ahmet – kitap-lar<sub>Plur</sub>-I<sub>Acc</sub> okudu*                    Ahmet a lu les livres  
 vs: c. *?Ahmet kitap-lar<sub>Plur</sub> okudu*                    Ahmet a lu des livres
- (6) a. **bu** *çocuk kitab-I<sub>Acc</sub> okudu*                    Cet enfant a lu le livre  
 b. *– çocuk kitab-I<sub>Acc</sub> okudu*                    L'enfant a lu le livre  
 vs: c. *kitab-I<sub>Acc</sub> bir çocuk okudu*                    Un enfant a lu le livre
- (7) a. **bu** *çocuk-lar<sub>Plur</sub> kitab-I<sub>Acc</sub> okudu(lar)*                    Ces enfants ont lu le livre  
 b. *– çocuk-lar<sub>Plur</sub> kitab-I<sub>Acc</sub> okudu(lar)*                    Les enfants ont lu le livre  
 vs: c. *kitab-I<sub>Acc</sub> çocuk(-lar<sub>Plur</sub>) okudu*                    Un/des enfants a/ont lu le livre

Ceci nous incite à conclure que le démonstratif n'est pas un élément qui, par sa seule présence, serait capable de modifier la définitude des syntagmes nominaux. Au contraire, il s'ajoute à un SN déjà interprété comme défini, pour apporter une information complémentaire de nature anaphorique ou déictique. Quant à sa position en tête du SN, elle peut être due à la nécessité, pour cet élément, d'avoir une portée sur tous les autres constituants de ce syntagme.

En conséquence, on peut considérer le démonstratif comme une sorte de modifieur du nom, dont la nature est plus adjectivale que déterminative. Notre analyse rejoint par là celle de Jun (1999) pour le coréen.

### 2.3. L'absence de complémenteur

Les données ci-dessus nous amènent à l'idée que, ni *bir* ni le démonstratif n'étant des déterminants, le turc ne dispose pas d'éléments en position D.

Une dernière observation vient renforcer notre proposition. On a en effet souvent rapproché la structure du SN de celle de la phrase, en considérant que la projection DP dans le syntagme nominal correspond à celle de CP dans la phrase (cf. par exemple Szabolcsi (1984)). Or, il s'avère que le turc ne dispose pas vraiment de complémenteur. En effet, cette langue ne comporte pas de complétives, mais des subordonnées formées sur des verbes nominalisés et possessivés :

- (8) a. *Ahmet diin sinema-ya git-ti-ø*  
 Ahmet hier cinéma-Dat aller-passé-3°Sg  
 Ahmet est allé au cinéma hier
- b. *Ahmet [diin sinema-ya git-tig-in-i] soyle-di-ø*  
 Ahmet hier cinéma-Dat aller-Nomi-Poss-Acc dire-passé-3°Sg  
 Ahmet dit qu'il est allé au cinéma hier  
 (Kornfilt, 1)

Parallèlement, les subordonnées nominales non-argumentales, qui s'expriment en d'autres langues par des relatives, se réalisent par des subordonnées participiales (9b) ou sont formées par nominalisation du verbe (9c) :

- (9) a. *adam okul-a git-ti-ø*  
 homme école-Dat aller-passé-3°Sg  
 L'homme allait à l'école
- b. *[okul-a gid-en] adam*  
 école-Dat aller-Part homme  
 L'homme qui va/allait à l'école (lit. : l'homme allant à l'école)  
 (Kornfilt, 58)
- c. *[adam-In git-tig-i] okul*  
 homme-Gen aller-Nomi-Poss école  
 L'école où va/allait l'homme (lit. : l'école allée de l'homme)  
 (id.)

Notons qu'il existe tout de même un complémenteur en turc : il s'agit de *ki*, qui permet d'introduire des subordonnées. Cependant, cet élément est un emprunt au

persan, ce qui nous permet d'affirmer que la subordination à l'aide de compléments n'est pas une structure vernaculaire en turc.

Il est donc cohérent de soutenir que ni CP ni son corollaire nominal DP ne sont des projections présentes dans la grammaire du turc.

### 3. Les niveaux de définitude en turc

Dans la section précédente, nous avons montré que le turc ne dispose pas de la catégorie du déterminant.

Cependant, afin de marquer la définitude ou l'indéfinitude d'un syntagme nominal, cette langue dispose de moyens particuliers, brièvement illustrés en (4-7), et qui relèvent à la fois de la morphologie et de la syntaxe.

Dans ce qui suit, nous appellerons « défini » un SN renvoyant à un référent discursif familier, « indéfini » un SN introduisant un nouveau référent dans le discours et « spécifique » un SN dont le référent est non-quelconque.

En nous fondant sur les marques morphologiques et le comportement syntaxique des SN, nous allons montrer qu'il existe quatre niveaux de définitude en turc, correspondant à quatre degrés de complexité morphosyntaxique du syntagme nominal. Nous présenterons le comportement de ces syntagmes dans les constructions possessives et dans la phrase, en fonction sujet et objet direct<sup>5</sup>.

#### 3.1. Le nom nu

Le nom nu est, comme son nom l'indique, un nom dépourvu de tout modifieur et dénué de marque morphologique. Sur le plan sémantique, il désigne l'entité en tant que type. C'est ce qu'illustrent les exemples suivants :

- (10) a. (*Ben*<sup>6</sup>,) *kitab okudum* (Moi,) j'ai lu 'du livre'  
 b. (*O*,) *araba gördü* (Lui/elle,) il/elle a vu 'de la voiture'

En (10), on remarquera que les noms présentés occupent la position objet direct, mais sont cependant dépourvus de marque casuelle d'accusatif. En outre, les exemples suivants (dûs à des informateurs, mais non attestés dans les grammaires, ce que nous indiquons par le symbole %) montrent que de tels noms sont difficilement pluralisables :

- (11) a. % ?? *Kitap-lar*<sub>Plur</sub> *okudum*  
 b. % ?? *Araba-lar*<sub>Plur</sub> *gördü*

Le nom nu n'est pas restreint à la fonction d'objet direct. On le rencontre aussi comme sujet (12), ainsi que dans les NP possessivés (14-16) :

- (12) a. *çocuğ-u arI sok-tu*  
 enfant-Acc abeille piquer-passé  
 Une/des abeille(s) a/ont piqué l'enfant  
 (D'après Kornfilt, 399.)

- b. *DağIn yamac-In-dan kaya yuvarla-n-dI*  
 Montagne-Gen flanc-Poss-Abl pierre rouler-moyen-Passé  
 De la pierre roulait du flanc de la montagne  
 (D'après Kornfilt, 399.)

Ces exemples nous permettent de formuler quelques remarques. D'une part, l'ordre des mots en (12) est différent de l'ordre neutre SOV (*cf.* (4-7)). En effet, le sujet qui se présente sous la forme d'un nom nu doit être adjacent à gauche du verbe. Contrairement à son équivalent objet, il peut porter la marque de pluriel, mais celle-ci n'est pas obligatoire, puisque, comme le souligne Kornfilt, le nom nu est interprété comme vague quant au nombre. En outre, même lorsque le sujet porte la marque de pluriel, elle ne peut jamais apparaître sur le verbe :

- (13) a. *köy-ü haydut(lar) baB-tI(\*lar)*  
 village-Acc voleur(plur) attaquer-passé-(\*plur)  
 Un/des voleurs a/ont attaqué le village  
 b. *köy-ü haydutlar baBtI(lar)*  
 village-Acc voleur-plur attaquer-passé-(plur)  
 Ce sont les voleurs qui ont attaqué le village  
 (*Id.*)

Les exemples (13) présentent un sujet [+humain] de 3<sup>e</sup> pluriel, qui, à l'inverse de son équivalent [-humain], peut légitimer l'accord sur le verbe. En (13a), il s'agit d'un nom nu. En tant que tel, il est placé devant le verbe et est facultativement muni de la marque du pluriel. Le verbe, quant à lui, en est obligatoirement dépourvu. En (13b), le sujet est focalisé, ce qui est marqué par son placement en position préverbale. Interprété comme défini, il est obligatoirement muni de la marque de pluriel et peut imposer l'accord en (personne)-nombre sur le verbe.

Ajoutons que, en l'absence de marquage casuel explicite du sujet (au contraire de l'objet (4-7)), seule la position de ce SN nous renseigne sur sa définitude.

Tournons-nous à présent vers les syntagmes nominaux possessivés contenant un nom nu<sup>7</sup>. Dans ces constructions, on peut observer que le nom nu utilisé comme possesseur<sup>8</sup> est, comme son équivalent objet (10a-b), dépourvu de marque casuelle (14a vs b). En outre, il n'est pas pluralisable (15), et ne peut pas être accompagné par un modifieur (16).

- (14) a. *ev kapI-sI*  
 maison porte-Poss  
 porte de maison  
 b. *ev-in kapI-sI*  
 maison-Gén porte-Poss  
 la porte de la maison
- (15) a. *\*ev-ler kapI-sI*  
 maison-Plur porte-Poss  
 b. *ev-ler-in kapI-sI*  
 maison-Plur-Gén porte-Poss  
 les/des portes des maisons

- (16) a. *güzel ev kapI-sI*  
 belle maison porte-Poss  
 = belle porte de maison (≠ porte de belle maison)
- b. *güzel ev-in kapI-sI*  
 belle maison-Gen porte-Poss  
 la porte de la belle maison

L'exemple (16a) nous montre en outre que le nom nu employé comme possesseur est immédiatement adjacent à gauche du nom-tête, au contraire du possesseur défini au génitif, placé à gauche des adjectifs :

- (17) *ev-in güzel kapI-sI*  
 maison-Gen belle porte-Poss  
 la belle porte de la maison

Enfin, on peut observer, par l'intermédiaire des traductions, que le nom nu utilisé comme possesseur n'est pas sémantiquement équivalent au possesseur génitif. En effet, il est interprété comme une sorte de «modifieur typifiant» du nom-tête. Ainsi, *ev kapI-sI/porte de maison* renvoie à un type de porte, par opposition à *porte de garage/de voiture/etc.* ; en ce sens, il permet, de la même manière que le nom nu employé dans la phrase, de renvoyer à un type d'objet et non pas un individu de ce type. Au contraire, le possesseur génitif est compris comme défini et pleinement référentiel. Cependant, dans les deux cas, la marque possessive *-(s)i* est nécessaire sur le nom-tête.

Pour synthétiser, on dira que le nom nu, en turc, peut occuper les fonctions de sujet, objet direct et possesseur<sup>9</sup>, dans lesquelles il est dépourvu de marque casuelle, ainsi que de modifieur adjectival. Il est toujours interprété comme renvoyant à un type d'entité, et n'est jamais référentiel. Il ne porte généralement pas de marque de pluriel – phénomène sur lequel nous reviendrons dans la section suivante – et, en fonction sujet, n'entraîne pas l'accord sur le verbe.

Nous allons à présent nous intéresser aux syntagmes nominaux indéfinis.

### 3.2. Les syntagmes nominaux indéfinis

Les syntagmes nominaux indéfinis ne partagent pas toutes les caractéristiques des noms nus. En effet, au contraire des précédents, ils peuvent être pluralisés et modifiés par des adjectifs :

- (18) a. (*ilginç*) **bir** *kitap oku-du-m*  
 intéressant un livre lire-passé-1°Sg  
 J'ai lu un livre (intéressant)
- b. (*mavi*) **bir** *araba gör-dü-ø*  
 bleu une voiture voir-passé-3°Sg  
 Il a vu une voiture (bleue)

- (19) a. *ilginç kitaplar okudum*  
 J'ai lu des livres intéressants

- b. *mavi arabalar gördü*  
Il a vu des voitures bleues

On observe que le pluriel et le singulier sont tous deux identifiés comme tels, l'un grâce à la marque *-lar*, l'autre par *bir*. On peut aussi remarquer que, comme le nom nu, l'indéfini n'est pas marqué pour le cas. En effet, l'ajout d'une marque d'accusatif dans les exemples (18-19) entraînerait un changement d'interprétation, le singulier devenant spécifique, le pluriel défini :

- (20) a. *(ilginç) bir kitab<sub>Acc</sub> okudum*  
J'ai lu un (certain) livre (intéressant)  
b. *ilginç kitapl<sub>Acc</sub> okudum*  
J'ai lu les livres intéressants

Un NP indéfini peut aussi occuper la fonction sujet, auquel cas il est, comme le nom nu, adjacent à gauche du verbe et ne lui impose pas la marque du pluriel (21b). Cet exemple peut être analysé comme (13a), répété ici sous (22) :

- (21) a. *köy-ü bir haydut baβ-tI*  
village-Acc un voleur attaquer-passé  
Un voleur a attaqué le village  
b. *köy-ü haydutlar baβ-tI*  
village-Acc voleur-plur attaquer-passé  
Des voleurs ont attaqué le village
- (22)(=13a) *köy-ü haydut (lar) baβ-tI(\*lar)*  
village-Acc voleur(plur) attaquer-passé-(\*plur)  
Un/des voleurs a/ont attaqué le village

Nous avons remarqué que la marque de pluriel semblait possible sur le nom nu dans cet exemple, alors que partout ailleurs, elle était agrammaticale (11, 15a). On peut à présent envisager une autre analyse, consistant à dire que la présence de la marque de pluriel sur le sujet le caractérise comme un indéfini, alors que son absence (même lorsqu'elle est pragmatiquement interprétée comme renvoyant à plusieurs individus) le classe parmi les noms nus. En conséquence, le nom nu comme l'indéfini sont susceptibles d'occuper la fonction sujet.

Il est cependant une structure dans laquelle l'indéfini ne partage pas les propriétés du nom nu : le SN possessivé. En effet, à la différence de l'indéfini dans la phrase, l'indéfini employé comme possesseur reçoit une marque de génitif, au même titre que le possesseur défini :

- (23) a. *% [bir ev-in] kapI-sI*  
une maison-Gén porte-Poss  
la porte d'une maison  
b. *[bir ev] kapI-sI*  
une maison porte-Poss  
≠ la porte d'une maison (ok pour : une porte de maison)

- (24) *[güzel ev-ler-in] kapI-sI*  
 belle maison-Plur-Gén porte-Poss  
 les portes de/des belles maisons

Le génitif n'apparaît donc que si le possesseur est référentiel, au contraire de l'accusatif, lié à la définitude (27 ci-dessous) ou à la spécificité (20a) de l'objet.

Pour résumer, on peut dire que, au contraire des noms nus, les SN indéfinis sont susceptibles d'être marqués pour le nombre, par *bir* au singulier et par *lar/ler* au pluriel. En outre, quelle que soit leur fonction, ils peuvent être associés à des numéraux ou à des quantifieurs :

- (25) a. *{iki/birkaç} kitap okudum*  
 j'ai lu {deux/plusieurs} livres  
 b. *köyü {iki/birkaç} haydut baβI*  
 {deux/plusieurs} voleurs ont attaqué le village  
 c. *%{iki/birkaç} evin kapIsI*  
 les portes de {deux/plusieurs} maisons

On constatera que la seule différence due à la présence du quantifieur est l'interdiction de marquer le pluriel sur le nom à l'aide du suffixe *lar/ler*. Sur le plan distributionnel, ces syntagmes occupent en effet les mêmes positions que les indéfinis non-quantifiés.

Enfin, en cas de cooccurrence d'un indéfini et d'un nom nu, c'est ce dernier, même s'il est sujet, qui se place immédiatement à côté du verbe :

- (26) a. *bir haydut köy baβI*  
 un voleur village attaquer-passé-3°Sg  
 Un voleur a attaqué un/des villages  
 (Kornfilt, 399)  
 b. *bir çocuk arI soktu*  
 un enfant abeille piquer-passé-3°Sg  
 Une/des abeilles a/ont piqué un enfant

### 3.3. Les syntagmes nominaux définis

Les syntagmes nominaux définis se distinguent des précédents par leur marquage casuel systématique en fonctions objet et possesseur et, en fonction sujet, par leur position en tête de phrase ; s'ils sont [+humains], ils ont en outre la possibilité de faire apparaître l'accord sur le verbe :

- (27) a. *(mavI) araba-yI gör-dü-ø*  
 bleu voiture-Acc voir-passé-3°Sg  
 Il a vu la voiture (bleue)  
 b. *(eski) kitaplarI oku-du-m*  
 vieux livre-plur-Acc lire-passé-1°Sg  
 J'ai lu les (vieux) livres

- (28) a. *arI*            *çocuğtu*        *sok-tu-ø*  
abeille        enfant-Acc    piquer-passé-1°Sg  
L'abeille a piqué l'enfant  
b. *haydu-lar*    *köy-ü*        *baß-I(lar)*  
voleur-plur    village-Acc    attaquer-passé-(plur)  
Les voleurs ont attaqué le village

Le SN défini ne possède cependant pas de caractéristiques propres dans tous ses emplois. Il existe en effet des cas d'ambiguïté. Ainsi, le sujet pluriel d'un verbe intransitif peut, en l'absence de marquage clair de sa position par rapport au verbe en surface, être interprété comme défini ou comme indéfini :

- (29) a. *iki kIz gitti*  
Deux filles sont parties/les deux filles sont parties  
b. *kIzlar gitti*  
Des filles sont parties/les filles sont parties

Dans ce dernier exemple, l'ambiguïté peut être levée au moyen de l'accord verbal, possible seulement si le sujet est défini :

- c. *kIzlar gittiler*  
Les filles sont parties

Toutefois, selon les locuteurs consultés, ce marquage n'est pas obligatoire, et l'ambiguïté peut subsister.

En ce qui concerne (29a), on observe également un autre procédé visant à désambiguïser la construction. En effet, la langue orale familière, au contraire de la langue écrite standard (cf. 25), autorise la marque de pluriel sur le nom en présence d'un numéral lorsque le syntagme est défini. Ce marquage explicite du pluriel est possible tant pour les sujets que pour les objets, où pourtant l'ambiguïté n'apparaît pas du fait de la marque d'accusatif :

- (30) a. *% iki kIzlar gitti(ler)*                    [vs (29a), standard: *iki kIz gitti(ler)*]  
Les deux filles sont parties  
b. *% iki evleri gördüm*                    (vs standard: *iki evi gördüm*)  
J'ai vu les deux maisons

La langue orale semble donc imposer la marque du pluriel aux SN définis, qu'ils soient ou non accompagnés d'un quantifieur ou d'un numéral. Cet emploi du pluriel n'est d'ailleurs pas exclu de la langue standard, puisque Lewis (1967) remarque que, en présence d'un quantifieur, la marque du pluriel permet de distinguer une expression nominale employée comme nom propre, c'est-à-dire lorsqu'elle renvoie à un référent défini/spécifique :

- (31) a. *kIrk haramI* :        40 voleurs (quelconques)  
b. *kIrk haramIlar* :      Les 40 voleurs (dans Ali Baba)

Un autre emploi dans lequel l'indéfini et le défini ne se distinguent pas est celui de possesseur, puisque la marque de génitif apparaît dans les deux cas<sup>10</sup> :

- (32) *iki ev-in kapI-sI*  
 deux maison-Gén porte-Poss  
 les portes {de/des} deux maisons

On peut donc observer que le syntagme nominal défini se caractérise par le fait qu'il n'est pas obligatoirement adjacent à l'élément dont il dépend, ce qui est clairement visible lorsqu'il occupe la fonction de sujet d'un verbe transitif (dont il est séparé par l'objet) ou de possesseur, lorsque des adjectifs sont présents entre le possesseur et le possédé (17). En tant que possesseur, il doit également être muni de la marque de génitif, au même titre que son équivalent indéfini.

### 3.4. La spécificité

La spécificité constitue une catégorie marquée en turc, où elle se distingue par le fait qu'elle possède à la fois des caractéristiques du défini et de l'indéfini.

Nous présentons en premier lieu des syntagmes objets spécifiques.

- (33) a. (=18a) (*ilginç*) **bir** *kitabI*<sub>Acc</sub> *okudum*  
 J'ai lu un (certain) livre (intéressant)  
 b. *ilginç bir kitap okudum*  
 J'ai lu un livre intéressant (quelconque)  
 c. (*ilginç*) *kitabI*<sub>Acc</sub> *okudum*  
 J'ai lu le livre (intéressant)

L'exemple (33a) nous présente l'indéfini spécifique au singulier. On peut constater qu'il est caractérisé par la présence simultanée de *bir* [marqueur d'indéfinitude, (33b)] et de l'accusatif [associé à la définitude, (33c)]. En ce sens, l'indéfini spécifique est donc bien une construction hybride.

Au pluriel, la spécificité est marquée facultativement par *bazI* (*certain*), qui, comme *bir*, se surajoute au SN défini, c'est-à-dire marqué par l'accusatif :

- (34) a. *kitaplarI okudum* J'ai lu les livres  
 b. **bazI** (*eski*) *kitaplarI okudum* J'ai lu certains (vieux) livres

On observe que *bazI* se distingue de *bir* par sa position en tête du SN, similaire à celle des autres quantifieurs. Il impose à la fois le marquage du cas et du pluriel, ce qui montre que ces deux marques sont nécessaires si le SN est 'non-indéfini'.

- (35) a. *\*bazI kitaplar okudum*  
 b. *\*bazI kitabI okudum*  
 (d'après Enç, 1991)

Toutefois, *bazI*, au contraire de *bir*, n'est pas obligatoire dans les syntagmes spécifiques. On peut, par exemple, relever les exemples suivants chez Kornfilt :

- (36) a. *dün [[Hasan-In tavsiye et-tig-i]*  
 hier Hasan-Gén recommandation faire-Nomi-Poss  
*birkaç kitap] okudum*  
 nombreux livre lire-passé-1°sg  
 Hier, j'ai lu de nombreux livres qu'Hasan a recommandés

- b. *dün [[HasanIn tavsiye ettiğ.i] birkaç kitabI] okudum*  
 Hier, j'ai lu les nombreux livres qu'Hasan a recommandés

Selon Kornfilt, ces exemples se distinguent par l'interprétation de leur objet. En (a), l'allocutaire ne connaît pas l'existence des livres en question. En outre, il est probable que tous les livres recommandés n'ont pas été lus. En (b) au contraire, l'allocutaire connaît l'existence des livres, et tous les livres conseillés ont été lus. Dans ce cas, la marque d'accusatif s'impose. Enfin, l'auteur remarque également que les jugements des locuteurs divergent quant à la nécessité de la subordonnée dans des exemples tels que (36b). Ainsi, Golstein (1997) propose la paire d'exemples suivante :

- (37) a. *Her gün, bir gazete okudum*  
 Chaque jour, je lisais un journal (quelconque)  
 b. *Her gün, bir gazeteyi okudum*  
 Chaque jour, je lisais un (certain) journal

En (a), le syntagme *bir gazete* n'est pas marqué pour l'accusatif, et renvoie à un journal quelconque, qui peut être différent d'un jour à l'autre. En (b) au contraire il s'agit toujours du même journal, et *bir gazeteyi* est à l'accusatif.

Dans ce cas, l'emploi du pluriel en langue orale diverge à nouveau de la norme :

- (38) a. *% birkaç talebeyi gördüm* J'ai vu de nombreux étudiants  
 b. *% ??birkaç talebeler gördüm* J'ai vu de nombreux étudiants  
 c. *% birkaç talebeleri gördüm* J'ai vu les nombreux étudiants

Au vu de ces exemples, il semble que le pluriel soit admissible lorsque la marque d'accusatif est présente, c'est-à-dire quand les syntagmes sont définis/spécifiques. Il en est de même en fonction sujet :

- (39) a. *% birkaç talebe yanIna geldi*  
 De nombreux étudiants sont venus me voir  
 b. *% birkaç talebeler yanIna geldi*  
 Les nombreux étudiants sont venus me voir

Un quantifieur tel que *birkaç* fonctionne donc comme les numéraux présentés en (25) : associé à la marque de pluriel, il produit une lecture définie.

Au vu de ce qui précède, on conclura sur le fait que, mis à part dans les SN singuliers en fonction objet, la définitude et la spécificité ne sont pas clairement distinguables.

## 4. Formalisation

### 4.1. Les projections fonctionnelles du Nom

D'une manière générale, on postule un certain nombre de projections fonctionnelles accompagnant le nom et sa projection minimale NP, et constituant

ainsi ce que l'on pourrait appeler sa « projection étendue ». Mis à part DP, dont nous avons montré dans la section 2. qu'il n'était pas présent dans la grammaire du turc, on admet généralement que NP est dominé par une projection du nombre (NumP), marquant l'opposition singulier/pluriel (Ritter, 1991), et, pour certaines langues au moins, par une projection du cas (KP) (Voskuyl, 1993), Bittner & Hale (1994).

On peut aussi relever deux autres types de projections, que nous qualifierons d'« adjointes », au sens où elles apparaissent de manière facultative afin d'abriter du matériel lexical surajouté : les projections adjectivales (Cinque, 1994) et QP, dont le spécifieur abrite les numéraux et les quantificateurs.

Nous allons à présent montrer dans quelles conditions se manifestent ces projections au sein du syntagme nominal turc.

#### 4.2. Le nom nu

Dans Knittel (2001), nous avons proposé d'analyser le syntagme abritant le nom nu dans les constructions possessives comme un NP. En d'autres termes, ce type de nom ne pouvant être accompagné ni par des marques de cas ou de nombre, ni par des adjectifs ou des numéraux, il se réduit à la plus simple expression, c'est-à-dire à la projection du nom lui-même. Il nous paraît possible de formuler la même proposition dans le cas où le nom nu est sujet ou objet (cf. section 3.1.), dans la mesure où ses conditions d'utilisation sont les mêmes.

Nous avons pu relever en outre que le nom nu en turc est non-référentiel ; ceci confirme l'analyse de Zribi-Hertz & Mbolianavalona (1997), selon laquelle c'est la présence de la projection du nombre (NumP) qui confère au nom cette possibilité de référentialité.

Sur le plan distributionnel, on constate que le nom nu employé comme argument d'un verbe est toujours adjacent à gauche de celui-ci. Ce positionnement nous incite à considérer, avec Kornfilt, que le nom nu argument d'un verbe est incorporé à ce dernier.

Si le nom nu est objet, les conditions sont réunies pour que ce phénomène soit produit par un mouvement du nom nu objet N° depuis sa position initiale vers la tête V°, puisque celle-ci c-commande la trace du nom (Baker, 1988). S'il s'agit du sujet, d'autres mécanismes que l'incorporation au sens strict sont sans doute en jeu, dans la mesure où le sujet n'est pas c-commandé par le verbe.

Enfin, dans les constructions possessives, où le nom dépend d'un autre nom, c'est la marque possessive *si* sur le nom tête qui rend possible la présence du nom nu (Knittel, 2001).

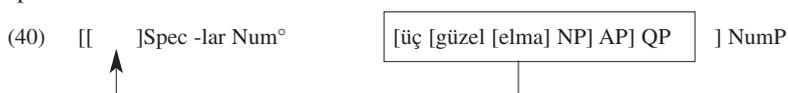
#### 4.3. Le SN indéfini

Par rapport au nom nu, le syntagme nominal indéfini se caractérise par sa capacité à varier en nombre et à admettre la présence de numéraux et d'adjectifs. On peut donc en déduire que, dans ce cas, la projection NP est dominée par NumP

et peut recevoir les projections QP et AP. En outre, la présence de *bir* au singulier nous indique qu'une projection de l'article est possible<sup>11</sup>.

L'absence de marquage casuel du syntagme nominal indéfini dans la phrase nous permet d'affirmer qu'un NP indéfini n'est pas un KP. On pourrait penser que cette analyse ne s'applique pas à l'indéfini employé comme possesseur. Cependant, dans Knittel (2001), nous avons montré que la marque traditionnellement appelée *génitif*, caractérisant à la fois les possesseurs définis et indéfinis, est une marque d'accord pauvre s'affixant au possesseur. L'hypothèse que les syntagmes nominaux indéfinis, dans les fonctions étudiées ici, ne sont jamais des KP, reste donc valide.

Afin de préserver l'identité catégorielle du syntagme nominal indéfini, nous considérerons que celui-ci est toujours un NumP, c'est-à-dire que cette projection est la plus haute du syntagme. L'ordre des mots (en particulier la précedence des adjectifs et des numéraux vis-à-vis du nom) peut être formalisé grâce à la représentation proposée par Jun (1999) pour le coréen, qui met en jeu un mouvement du complément de NumP (QP en (40)) dans son ensemble vers son spécifieur :



Sur le plan de la syntaxe, nous avons relevé que les SN indéfinis se placent à gauche du verbe, dont ils ne peuvent être séparés que par un nom nu. Autrement dit, un indéfini, quelle que soit sa fonction, sera toujours plus proche du verbe qu'un défini de fonction identique.

On pourrait être tenté ici de proposer à nouveau une analyse en termes d'incorporation de l'indéfini au verbe. Toutefois, ce phénomène ne concerne que les têtes syntaxiques, et pas les projections maximales – ce qu'est NumP. On peut cependant conjecturer que l'adjacence du verbe et du SN indéfini est due au positionnement de ce dernier dans le spécifieur d'une projection fonctionnelle dont le verbe lui-même occupe la tête, par exemple AgrS pour les indéfinis sujets, et AgrO pour les indéfinis objets. Cette proposition permet de mettre en parallèle les indéfinis dépendant d'un verbe avec ceux qui dépendent d'un nom, pour lesquelles le NumP possesseur est placé dans le spécifieur de la projection de l'accord faible.

#### 4.4. Les SN définis et spécifiques

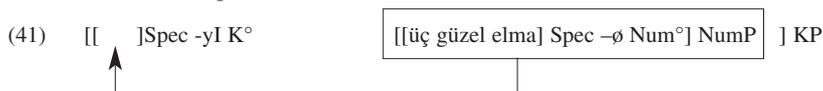
Les SN définis et les SN spécifiques ne sont pas toujours aisément distingués sur le plan de la forme: le seul cas où la spécificité est systématiquement marquée est le SN singulier en fonction objet, où la marque d'accusatif conjointe à *bir* signale la spécificité. Au pluriel, on ne peut que distinguer le défini de l'indéfini grâce à la marque d'accusatif, les deux types de SN étant marqués pour le pluriel. En fonction sujet, le cas nominatif n'étant pas

ouvertement réalisé, un syntagme singulier sera marqué comme défini ou indéfini par sa position et la présence de *bir* s'il est indéfini ; au pluriel, le marqueur de spécificité *bazI* étant facultatif, la double interprétation défini/spécifique peut subsister.

Une remarque s'impose cependant : sur le plan de la morphologie, le spécifique se comporte de la même manière que le défini, puisque tous deux sont marqués pour le cas à l'accusatif. On en déduit donc qu'il s'agit de projections du cas, autrement dit des KP. Par rapport à l'indéfini, les syntagmes nominaux définis (et spécifiques) disposent des mêmes projections (*i.e.* : ce sont des NumP), mais sont en outre dominés en dernière instance par la projection KP lorsqu'ils sont arguments d'un verbe.

Dans le cas où ils sont utilisés comme possesseurs, ils sont rendus légitimes, comme les indéfinis, par l'affixation de la marque d'accord faible. Dans ces circonstances, il ne s'agit donc pas de KP mais de NumP<sup>12</sup>.

La structure que nous proposons pour KP est, à nouveau, empruntée à Jun (1999) ; comme celle de NumP, elle fait appel à un mouvement du complément de KP dans son ensemble vers Spec, KP :



## 5. Conclusion

Dans cet article, nous nous sommes interrogée sur l'existence de la position D en turc. Trois arguments principaux nous ont permis d'affirmer qu'elle n'était pas présente dans cette langue : la position de l'article d'une part, le fait que les démonstratifs soient assimilables à des modificateurs d'autre part et enfin l'absence de complémentateur. Ces données nous permettent donc de réfuter la proposition de Longobardi formulée en introduction : *une expression nominale peut être un argument en l'absence de D*. Cette affirmation ne se veut, bien entendu, pas universelle, mais elle nous permet de proposer que les langues se subdivisent en deux groupes sur le plan de la structure du SN : les langues dans lesquelles NP est dominé par DP, et celles sans DP, comme le turc. Dans cette langue, les SN sont de natures différentes en fonction de leurs propriétés de référentialité et de définitude. Le syntagme NP, en l'absence de projection du Nombre, est non-référentiel. Cette propriété, avec la possibilité de qualification et de quantification, n'apparaît que si la projection du nom est dominée par NumP. Un NumP est interprété comme indéfini, ce qui signifie qu'il renvoie à un référent introduit en première mention. Pour renvoyer à un référent précédemment mentionné – et donc devenir spécifique ou défini/anaphorique – le SN turc doit être dominé par une projection du cas : KP, ou, dans les structures possessives, être muni d'une marque d'accord.

Dans la langue orale familière, un autre procédé est utilisé pour marquer les SN anaphoriques : la cooccurrence de la marque de pluriel et d'un quantifieur, et ce, indépendamment de la présence d'une marque de cas explicite.

Au niveau de la phrase, nous avons vu que NP était incorporé au verbe et que NumP devait le précéder immédiatement. Quant à KP, sa position ne lui est pas dictée par sa nature catégorielle mais par des contraintes relevant de son statut syntaxique (argument/élément circonstanciel ; fonction directe/oblique) et discursif (topic/focus). Ceci nous permet de remarquer pour finir qu'il existe un rapport direct entre la complexité morphosyntaxique des SN turcs et leur positionnement dans la phrase.

### NOTES

1. *Bir* article a une forme similaire à celle du numéral *ün*, mais il s'en distingue par sa position vis-à-vis des adjectifs, puisqu'il les suit, alors que le numéral les précède :

(i) Numéral : *bir güzel kitap* : un beau livre

(ii) Article : *güzel bir kitap* : un beau livre

Lewis (1967) note cependant que l'on peut rencontrer des structures [article + adjectif + nom] ; il remarque toutefois qu'elles ne sont employées que lorsque l'adjectif est pris dans un sens non-prédicatif. Ainsi, une expression telle que *bir güzel bahçe* (lit : *un beau jardin*) ne marque pas une opposition entre un beau jardin et un jardin laid, au contraire de *güzel bir bahçe*, mais semble présenter l'entité [beau jardin] comme dénotant une seule propriété, et s'opposant ainsi à une maison ou à une forêt par exemple.

2. Les adjectifs en turc ont la capacité de s'ordonner librement devant le nom, ce qui peut laisser penser qu'ils ne sont pas générés dans les spécifieurs de projections d'accord, qui, elles, sont ordonnées (Cinque 1994).

3. Il est, par ailleurs, impossible de considérer que la position de surface des adjectifs résulte d'un mouvement de AP vers le spécifieur de DP. En effet, la présence de deux AP non-coordonnés signifierait alors que deux mouvements ont eu lieu indépendamment vers la même position. En outre, on imagine difficilement une contrainte imposant le mouvement des syntagmes adjectivaux vers le spécifieur de DP.

4. Le terme « syntagme nominal simple » est destiné à exclure les syntagmes contenant des subordinées ou les syntagmes possessifs, qui nécessitent que la subordinée et le possesseur génitif soient placés à gauche du démonstratif.

5. Le turc dispose d'un système de six cas : nominatif (ou absolutif), accusatif, génitif, datif, locatif, ablatif. Les trois derniers sont des cas obliques et ne présentent pas le même fonctionnement vis-à-vis du problème étudié.

6. En turc, le pronom sujet n'est réalisé phonétiquement qu'en cas d'emphase. À l'écrit, le sujet (pro)nominal est placé en tête de phrase et séparé par une virgule, ce qui peut être interprété comme l'indice de sa topicalisation.

7. Les constructions possessives du turc sont analysées en détail dans Knittel (2001).

8. Nous utilisons le terme *possesseur* dans une acception syntaxique (Guéron & Zribi-Hertz, 1998) : il s'agit de la dépendance nominale d'une tête nominale possessivée, et ce, indépendamment du rapport sémantique entre les deux éléments nominaux.

9. Dans les autres fonctions, la marque casuelle est obligatoire. Le nom n'est donc jamais nu au sens strict.

10. On peut cependant supposer que la langue orale fait ici les mêmes distinctions que dans les exemples (29-30).
11. Giusti (1997) analyse, d'après Grimshaw (1991), l'article comme la tête d'une projection nominale étendue. Dans cette optique, on pourrait postuler que la projection de l'article domine immédiatement NP.
12. Dans Knittel (2001), nous avons analysé, pour des raisons de simplicité (le sujet traité étant les constructions possessives), tous les SN turcs comme des DP.

## RÉFÉRENCES

- BAKER, M. C. (1988). *Incorporation: a Theory of Grammatical Function Changing*, Chicago & London : Chicago University Press.
- BITTNER, M. & HALE, K. (1994): The structural determination of Case and Agreement. *Linguistic Inquiry*, 27-1 : 1-68.
- CINQUE, G. (1994). On the evidence for partial N movement in the Romance DP. Dans Cinque G. *et al.* (eds.), *Paths towards Universal Grammar: Studies in Honor of Richard S. Kayne* : 85-110. Washington D.C: Georgetown University Press.
- ENÇ, M. (1991). The Semantics of Specificity. *Linguistic Inquiry* 22-1 : 1-26.
- GIUSTI, G. (1997). The categorial status of determiners. Dans Haegeman L. (ed.), *The new Comparative Syntax*, : 95-123, Londres, New York : Longman.
- GOLSTEIN, B. (1997). *Grammaire du turc*, Paris : L'Harmattan.
- GRIMSHAW, J. (1991). Extended projections, ms. Brandeis University.
- GUÉRON J. & ZRIBI-HERTZ A. (eds) (1998). *La Grammaire de la Possession*, Nanterre : Université Paris X.
- JUN, J.-Y. (1999). *Recherches sur le nombre en coréen*, Thèse de doctorat. Université Paris VIII.
- KNITTEL, M.-L. (2001). Les constructions possessives du turc. *Verbum* XXIII-2: 185-208.
- KORNFILT, J. (1997). *Turkish*, «Descriptive Grammars», New York/Londres : Routledge.
- LEWIS, G. L. (1967). *Turkish Grammar*, Oxford/New York : Oxford University Press.
- LONGOBARDI, G. (1994). Reference and proper names, *Linguistic Inquiry*, 25-4 : 609-666.
- SZABOLCSI, A. (1984). The possessive construction in Hungarian: a configurational category in a non-configurational language. *Acta Linguistica Scientiarum Hungaricae* 31 : 216-289.
- VOSKUYL, J. (1993). Abstract Case and Malagasy, ms. McGill University.
- ZRIBI-HERTZ, A. et MBOLATIANAVALLONA, L. (1997). De la structure à la référence: les pronoms du malgache. Dans Zribi-Hertz A. (ed), *Les Pronoms: morphologie, syntaxe et typologie* : 231-266, Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes.

**ABSTRACT**

In this paper we show that Turkish is a language without a DP projection. Our analysis is based upon the facts that neither the article nor the demonstrative can be analyzed as Ds, and that this language lacks complementizers. We then present the structure of NPs in Turkish. We show that to each degree of morphosyntactic complexity corresponds a particular interpretation: reference to a kind, indefiniteness, definiteness.

**KEY-WORDS**

Turkish, NP, DP, NumP, KP, bare noun, number, case, definiteness /indefiniteness, specificity, kind.